



# PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LA PREFECTURE DE LA SARTHE COMMUNIQUE : RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DE LA PRÉFECTURE DE LA SARTHE AU PUBLIC À PARTIR DU MARDI 12 MAI 2020

Le Mans, le 7 mai 2020

**IMPORTANT** : LES USAGERS QUI SE PRÉSENTERONT A LA PRÉFECTURE SONT INVITES A SE PRÉSENTER EN PORTANT UN MASQUE SOIT CHIRURGICAL SOIT EN TISSU.

#### Bureau du séjour des étrangers :

**Le bureau des étrangers reste fermé au public jusqu'au lundi 11 mai inclus.**

**À compter du mardi 12 mai, la remise de titre de séjour sera assurée.**

**Elle sera assurée uniquement sur rendez-vous.**

Les rendez-vous sont à prendre par les usagers sur le site internet de la préfecture : <http://www.rdv.sarthe.gouv.fr/>

Seuls les usagers ayant reçu la confirmation écrite que leur titre était disponible peuvent prendre rendez-vous. Chaque usager est invité à se présenter seul à son rendez-vous, sans enfant ni accompagnant sauf pour les personnes en situation de handicap. Les usagers sont invités à apporter leur propre stylo.

Les créneaux proposés sont les suivants :

Jour	Matin	Après-midi
Mardi 12 mai	8h30 – 11h30	13h30 – 16h
Mercredi 13 mai	8h30 – 11h30	13h30 – 16h

Jeudi 14 mai	8h30 – 11h30	13h30 – 16h
Vendredi 15 mai	8h30 – 11h30	FERME
Lundi 18 mai	8h30 – 11h30	13h30 – 16h
Mardi 19 mai	8h30 – 11h30	13h30 – 16h
Mercredi 20 mai	8h30 – 11h30	13h30 – 16h
Jeudi 21 mai	FERME	FERME
Vendredi 22 mai	FERME	FERME
A compter du lundi 25 mai : ouverture de 13h30 à 16h du lundi au jeudi sur rendez-vous		

**Le pré-accueil, l'échange de permis de conduire étranger et les rendez-vous de renouvellement de titre de séjour ou pour la délivrance d'un premier titre resteront fermés jusqu'à nouvel ordre.** Les modalités de reprise de ces activités seront communiquées ultérieurement.

### Bureau de l'asile :

**Le service de l'asile reste fermé au public jusqu'au 15 mai 2020 inclus.**

À compter du 18 mai, le service de l'asile recevra le public uniquement sur rendez-vous (prise de rendez-vous sur le site internet de la préfecture). Chaque usager est invité à se présenter seul à son rendez-vous, sans enfant ni accompagnant sauf pour les personnes en situation de handicap. Les usagers sont invités à apporter leur propre stylo.

À compter du 18 mai 2020, sera effectué le renouvellement des récépissés constatant l'obtention d'une protection internationale pour les récépissés périmés depuis le 16 mai 2020.

À compter du 16 juin 2020, sera effectué le renouvellement des attestations de demandeurs d'asile (ADA). Les ADA arrivées à expiration entre le 16 mars 2020 et le 15 mai 2020 ont été automatiquement prolongées de 90 jours (exemple : une attestation expirée normalement le 16 mars 2020 est valide jusqu'au 16 juin 2020).

À compter du 12 septembre 2020, sera effectué le renouvellement des récépissés constatant l'obtention d'une protection internationale. Les récépissés dont la validité est arrivée à expiration entre le 16 mars 2020 et le 15 mai 2020 ont été automatiquement prolongés de 180 jours (exemple : un récépissé expiré au 16 mars 2020 est valide jusqu'au 12 septembre 2020).

Informations complémentaires sur : <http://www.sarthe.gouv.fr/covid-19-reorganisation-des-services-prolongation-a4708.html>

### **Bureau des polices administratives :**

L'accueil du bureau des suspensions administratives des permis de conduire reste fermé jusqu'à nouvel ordre.

Les usagers qui ont l'obligation de faire parvenir leur permis de conduire suspendu ou en solde nul doivent l'envoyer par courrier, en recommandé.

Plus d'informations sur : <http://www.sarthe.gouv.fr/covid-19-suspensions-administratives-permis-de-a4709.html>

### **Point numérique de la Préfecture de la Sarthe :**

**Le point numérique de la préfecture de la Sarthe (accompagnement aux télé-procédures ANTS) est fermé jusqu'au 15 mai inclus.**

À compter du 18 mai, le service recevra le public uniquement sur rendez-vous.

La prise de rendez-vous sera possible à compter du 12 mai 2020 **par téléphone au 02 43 39 72 72.**